

Les représentants des parents d'élèves à l'école maternelle et élémentaire



Les représentants des parents d'élèves à l'école maternelle et élémentaire sont élus. Ils participent à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre les parents d'élèves et les enseignants.

Leur rôle est de représenter l'ensemble des parents au conseil d'école. Ils donnent leur avis sur :

- Le fonctionnement de l'école,
- Les activités périscolaires,
- L'organisation d'activités complémentaires.

Ils préparent également le marché de Noël avec l'Amicale Laïque.

Les conseils d'école ont lieu 3 fois par an.

Ces conseils d'école réunissent l'équipe enseignante, le maire ou un représentant, un conseiller municipal chargé des affaires scolaires, les représentants des parents d'élèves, peuvent aussi y participer un enseignant du RASED, un représentant des ATSEM, le délégué départemental de l'éducation nationale.

Vous pouvez transmettre vos questions ou vos remarques en vue de ces réunions ou à tout autre moment. Pour cela vous pouvez vous adresser aux représentants de la classe de votre enfant ou contacter l'ensemble des représentants par l'intermédiaire de l'adresse mail : parentsgastonchaissac@laposte.net ou de la boîte aux lettres située près du portail de l'école.